Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du

tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 10 (1927)

Rubrik: Conseil du tourisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

B. CONSEIL DU TOURISME.

En 1927, le Conseil du Tourisme s'est réuni deux fois à Berne. A la séance du 24 mai, il adopta le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 1926, puis M. A. JUNOD, directeur, fit une conférence sur l'organisation de la propagande touristique à l'étranger.

A la deuxième séance du 6 décembre, le Conseil adopta le budget pour 1928 et procéda aux élections statutaires, soit à celle du Bureau du Conseil du Tourisme et à celle du Comité de Direction pour une nouvelle période triennale.

Le Bureau du Conseil fut composé comme suit :

Président : M. G. Kunz, Administrateur-Délégué de la Compagnie du Lötschberg, Berne.

1er Vice-Président : M. le Dr P. MAILLEFER, Conseiller National, Lausanne.

2e Vice-Président : M. le Dr H. HÆBERLIN, Conseiller Municipal, Zurich.

Scrutateurs: MM. Hofmann, Hôtelier, Interlaken, et J. MOTTIER, Notaire, Montreux.

M. JATON fonctionne en qualité de Secrétaire.

Le Comité de Direction comprend onze anciens membres dont le mandat a été renouvelé et les deux nouveaux membres suivants :

M. le Dr VITAL, Secrétaire du Département fédéral de l'Intérieur, en remplacement de M. le Dr. Contat, décédé, et

M. H. Hunziker, Directeur de la Division des chemins de fer du Département fédéral des chemins de fer, à la place de M. le Dr Herold, Zurich.

C. COMITÉ DE DIRECTION.

En 1927, le Comité de Direction s'est réuni cinq fois à Zurich et une fois à Berne. Les délibérations ont porté sur toutes les questions de quelque importance qui ont dû être liquidées par l'Office du Tourisme, en particulier celles relatives à la propagande et à la publicité, ainsi qu'au trafic. Mentionnons les suivantes :

Foires d'Echantillons: Milan, Bâle, Lausanne.

Publication d'affiches « Sports d'été en Suisse » et « L'Hiver en Suisse ».

Trafic voyageurs italo-suisse.

Agences de l'Office Suisse du Tourisme à l'étranger : Prague, Nice, Marseille, Rome, Buenos Aires, Bruxelles, Cannes, Monte Carlo, San Remo, Athènes, etc.

Circulation automobile : création de cartes d'entrée provisoires d'une validité de cinq jours pour les automobilistes et motocyclistes étrangers.

Réclame collective à l'étranger d'entente avec les stations de printemps, les stations balnéaires, les stations d'été et celles d'hiver.

Relations avec l'Union des Sociétés suisses de Développement.

Convention entre les chemins de fer fédéraux et l'Office suisse du Tourisme concernant la répartition des travaux de propagande à l'étranger.

Aviation suisse.

Initiative prise par la Ligue routière suisse.